

ASSEMBLÉE NATIONALE30 mai 2006

ENGAGEMENT POUR LE LOGEMENT
(Deuxième lecture) - (n° 3072)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 259

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 11

Dans la première phrase de l'alinéa 3 de cet article, substituer au mot :

« pourra »,

le mot :

« peut ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.